BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE

DE PARIS

TOME QUARANTE-SEPTIÈME

(1951)

FASCICULE 1

(Numéro 134)

Publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique

---

PARIS (7e)
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11
1951

ÉTUDES SUR LE VIEUX-PERSE

Puisque l'épigraphie perse ne s'est enrichie depuis plusieurs années d'aucune découverte, le moment est favorable à un nouvel examen des textes déjà connus. Nous y sommes particulièrement incité par la revision minutieuse des grandes inscriptions de Darius que M. George Cameron a accomplie sur la falaise de Bisutun en 1948[1]. Bien que les résultats de cet examen qui a porté sur les trois versions achéménides (perse, akkadienne et élamite) n'aient pas encore été publiés, nous savons déjà qu'ils apportent des corrections ou des compléments en maints passages du texte traditionnel et nous pouvons nous faire quelque idée de leur intérêt : certaines des nouvelles lectures ont été par avance utilisées par M. R. G. Kent dans son utile recueil des inscriptions perses[2]. De plus, M. Cameron a eu la grande complaisance, que je tiens à reconnaître ici, de mettre à ma disposition ses notes inédites sur un important passage du texte de Bisutun. Nous avons réuni ici une série de remarques provoquées en partie par cette circonstance, en partie aussi suggérées par des problèmes plus anciens ou par des difficultés qui n'avaient pas été discernées dans d'autres textes.

Au point de vue phonétique, nous avons deux faits nouveaux à relever, qui précisent certains points de l'état perse ancien.

Dans une des tablettes élamites de Persepolis, M. G. Cameron a trouvé le mot *du-uk-šiš* où il a reconnu avec raison une transcription du mot perse pour « fille »[3]. La

1. G. Cameron, *National Geographic Magazine*, 1950, p. 825-844.
2. R. G. Kent, *Old Persian. Grammar, Texts, Lexicon*. New Haven, 1950, désigné ici par *OP*. — L'abréviation *Gramm.*[2] se rapporte à Meillet-Benveniste, *Gramm. du v. p.*, 2e éd. 1931.
3. G. Cameron, *Journ. Near East. Stud.* I, 1942, p. 217.

finale *-iš* peut être la désinence élamite. Ce *du-uk-ši* nous livre la forme perse qui doit se restituer **duxssī-*, c'est-à-dire **duxθrī-*, féminisation de *duxtar-*. Nous avons, dans la transcription *du-uk-ši-iš*, un parallèle à la notation élamite du nom de la Bactriane ; alors que le vieux-perse a la forme non perse *bāxtri-*, l'élamite supplée, avec *ba-ak-ši-iš*, une forme perse authentique *bāxssi-* supposant **bāxθri-*[1]. On voit à présent que, pour « fille », il n'y a pas eu moins de trois développements distincts dans l'histoire de l'iranien. Une forme **dugdā* (cf. g. *dugədar-*, av. *duγδar-*) est attestée à l'Est par sogd. *δγwth* (=*δuγd*), chorasm. *δúγd*[2], yidg. *luγdo*[3], oss. *xo-dïγd* « femme du mari »[4] (*xo* « sœur » ; litt. « fille sœur »), etc. Parallèlement, à l'ouest, une forme **duxtā* est continuée par mp. *duxt* refait en pers. *duxtar* par restauration du suffixe classificatoire de la parenté. Et maintenant apparaît une forme **duxθrī-*, v. p. **duxssī-*, féminisée à la manière des noms d'agents en *-θri-*. Ce **duxssī-* a dû passer à **duxšī-*, ce qui rend compte de mp. T. *duxš* « jeune fille », inexpliqué jusqu'ici[5]. Une formation **duxθr-* était postulée par pšt. *lūr* « fille »[6]. Le témoignage imprévu de l'élamite éclaire la diversité des formes sur le domaine perse et montre qu'il eût été inexact de conclure de mp. *duxt* à une forme semblable en vieux-perse.

Le même enseignement d'un désaccord entre le vieux-perse et le moyen-perse ressort d'une autre donnée. Un des résultats heureux de la révision accomplie par M. Cameron est d'avoir mis fin aux incertitudes et aux discussions concernant le nom perse de la « langue ». Rawlinson avait lu *harbānam* (acc. sg.), ce qui était évidemment impossible ; cette lecture ne se conciliait ni avec skr. *jihvā-*, av. *hizvā-* d'une part, ni avec p. *zabān* de l'autre. Lommel avait proposé *hid(u)bānam*[7] et faute de mieux, nous avions adopté cette conjecture[8], malgré la difficulté phonétique qui résultait de ce groupe

1. Cf. *Gramm.*² § 108.
2. Freiman, *Sov. Vostokoved.*, V, 1948, p. 194.
3. Morgenstierne, *IIFL.* II, p. 222 b.
4. Cf. Miller-Freiman, *Oss. Wb.* III, p. 1569.
5. Mp. *duxš* avait été expliqué par l'analogie de *druxš*, *vāxš* (Henning, *Man. Bet- und Beichtbuch*, p. 110).
6. Morgenstierne, *Etym. Vocab. of Pašto*, p. 38.
7. Lommel, *KZ.* L, p. 260.
8. *Gramm*²., § 129.

-d(u)b-. Maintenant nous sommes fixés : la lecture correcte est h^{a} z a n m, à interpréter *hizānam*.

La notation *h*^{a} pour *hi* répond à une règle graphique[1]. Partout où un groupe phonique *hi* est assuré par l'étymologie, la scription constante est ou *h*^{a} valant *hi* (devant consonne) ou *h y* valant *-hiy* (en finale) : pour le premier cas, *paribarāh*^{a}*-diš*, *vikanāh*^{a}*diš* B. IV, 77 (=*paribarāhi-diš*, *vikanāhi-diš*) ; pour le second, *paribarāhy*, *maniyāhy* (= *paribarāhiy*, *manihāyiy*)[2]. En alternative, on peut avoir *i* valant *hi* : cf. aištta = *a(h)ištatā:* (B. I 85); mniyaiy = *maniyā(h)iy* (X. Pers. h 47). En d'autres termes la séquence graphique *h-i* est exclue : le scribe devait choisir entre *h* valant *h(i)* ou *i* valant *(h)i*. Il n'y a qu'une exception, le nom de l'Inde, h^{a}id^{u}uš et l'ethnique h^{a}id^{u}uy. Le scribe cette fois a été tenu d'écrire *h*^{a}*i-* parce que *i* notait ici *i(n):* une graphie *h^{a}d^{u}us pour *hinduš* eût été trop sommaire et ambiguë, seule la nasalité de *a* étant admise comme implicite (cf. b^{a}d^{a}k^{a} = *bandaka*), de sorte que *h^{a}d^{u}us aurait pu se lire *ha(n)duš* plutôt que *hi(n)duš*. On peut donc donner à h^{a}zanm la vocalisation certaine *hizānam*.

Grâce à cette forme, le traitement perse du groupe représenté par skr. *-hv-*, av. *-zv-* *(-zb-)* est maintenant assuré en *-z-*[3]. Les groupes indo-iraniens de palatale+*w* sont donc représentés en vieux-perse d'une manière symétrique par *-s-* en face de skr. *-śv-*, av. *-sp-* (v. p. *asa-* : av. *aspa-*, skr. *aśva-*) et par *-z-* en face de skr. *-hv-*, av. *-zv-* (v. p. *hizānam* acc. sg. : av. *hizvā-*, skr. *jihvā-*). Il y a parallélisme exact entre les traitements des sourdes et des sonores. D'où il résulte que phl. *əzvān*, pers. *zabān* continue une forme non perse **hizvāna-* contrastant avec v. p. *hizāna-* et provenant du même dialecte (probablement mède) auquel le vieux-perse a pris la forme verbale *patiyazbayam* « j'ai proclamé interdiction » (av. *zbaya-*, skr. *hvaya-*), alors que la forme perse eût été **patiya-zayam*. Il subsiste seulement une indécision sur la forme du thème en v. perse : l'acc. sg. *hizānam* peut supposer *hizan-* ou *hizāna-*.

1. Nous reprenons ici la question exposée chez Kent, *OP*. § 27.
2. En vertu de cette règle, les graphies *m n i y a h y*, *m n i y a i y* valent l'une et l'autre *maniyāh(i)y*, et non *maniyāhay* admis chez Kent (§ 27 et pass.).
3. Le traitement *z* a été justement pressenti par P. Tedesco, *Festschr. Kretschmer*, 1926, p. 266 n. 2.

*
* *

La forme *niyasaya* est attestée trois fois (NRb 5, 46, 49) dans le même emploi avec une construction identique ; le sens approximatif est donné comme « poser, set down », surtout pour des raisons étymologiques. On admet en effet, depuis une analyse de Jackson, que c'est un prétérit 3e sg. du présent en *-sa-* (**-ske-*) de *yam-*, doté secondairement du suffixe *-ya-* de causatif[1]. Il est dommage qu'on ne se soit pas avisé des difficultés insurmontables qui se présentent ici.

1o Il faudrait accepter cette grave anomalie, unique dans l'ensemble de la morphologie indo-iranienne, d'un causatif bâti un thème de présent déjà suffixé par *-sa-*. Une formation en **-ske-ye-* est sans exemple.

2o Il faudrait admettre encore que cette formation de causatif aurait un radical bref, alors que les causatifs en perse ont toujours le vocalisme long normal : *dāraya-*, *tāvaya-*, *nāθaya-*, *s̮sāraya-*, *ni-šādaya-*, *abi-ǰāvaya-*.

3o La formation du prétérit serait elle aussi anomale. Pour expliquer *niyasaya*, on le lit *nīyasaya* qui serait une haplologie de **niyayasaya* (ainsi Kent). Il est invraisemblable que nous ayons trois fois cette forme et seulement celle-là, alors que l'unique exemple d'haplologie que l'on puisse invoquer, *abīǰāvayam* (Xerx. Pers. *g* 9), est contrebalancé par la forme correcte *abiyaǰāvayam* (X. Pers. *f* 40).

4o Si du moins, au prix de ces singularités accumulées, nous obtenions un sens acceptable ! Mais comment, en partant de *ni-yam-*, qui devrait signifier « retenir », peut-on aboutir à « set down »? Le sens de « prendre » est assuré pour *yam-* en v. perse même par *āyasatā*, et en sanskrit *ni-yam-* signifie « retenir ». On ne voit même pas quel artifice corrigerait cette discordance. Sans doute est-il inutile de poursuivre plus loin la discussion d'une analyse évidemment insoutenable, due à une comparaison erronée entre *āyasatā* et *niyasaya*.

Écartant cette dérivation par *ni-yam-*, nous prenons *niyasaya* pour un préterit de structure simple et normale : *niyasaya* s'explique comme *niy-a-saya(t)*, d'un présent v. p. **saya-* répondant régulièrement à av. *spaya-* « jeter, déposer ». La composition avec *ni-* convient bien au sens,qui est « déposer ou répandre sur *(upariy)* », en parlant des qualités qu'Ahura-

1. Jackson, *JAOS.* XXXVIII, p. 123 ; *Gramm.*[2] § 199 ; Herzfeld, *Altpers. Inschr.*, p. 359 ; Kent, *OP.* p. 73 et 205.

mazdā a répandues sur le roi : *a(h)uramazdā ... hya xraθum utā aruvastam upariy dārayava(h)um xšāyaθiyam niyasaya* « Ahuramazdā qui a répandu sur Darius roi l'intelligence et la vigueur[1] » (NR b 3-5) ; *(h)uvnarā tyā a(h)uramazdā upariy mām niyasaya* « les aptitudes qu'A. a répandues sur moi » (ibid. 46) ; *imaibiš (h)uvnaraibiš tyā mām a(h)uramazdā upariy niyasaya* « grâce à ces aptitudes qu'A. a répandues sur moi » (ibid. 49). Tout redevient intelligible et simple. Cette forme verbale a été rendue *ad sensum* dans les deux autres versions : akkad. *iddinnu* « il a accordé », élam. *ukku tašta* à peu près « conférer »[2].

Ce présent v. p. *ni-saya-* répond à une forme non-perse *ni-spaya-* qui manque par hasard dans l'Avesta, mais qu'on retrouve en m. parthe *ny-spy-* « déposer », dans l'expression *nyspy-z'nwg* « s'agenouiller » (litt. jeter en terre les genoux), participe *nysp'd z'nwg* « les genoux en terre », cf. all. *niederwerfen* (sogd. *'sp'tz'nwk*)[3].

Avec *ni-saya-*, voici la deuxième forme de v. p. *sā-* (av. *spā-*) que nous regagnons. Nous avions déjà interprété par cette racine l'aor. passif *frāsahya* (Dar. Suse *f* 27) de *fra- sā-* (av. *fra- spā-*), cf. *Gramm*². § 113, auquel s'ajoute maintenant le prét. actif *niyasaya*.

Il importe donc de ne pas s'embrouiller dans l'analyse de formes qui ont une certaine ressemblance extérieure, et de bien distinguer les prétérits de deux racines qu'on a fâcheusement confondues :

1° *āyasatā* « il a pris pour lui », du présent *yasa-*, de *yam-* « prendre » ;

2° *niyasaya* « il a répandu », du présent *saya-*, de *sā-* « jeter, déposer ».

*
* *

Depuis que, grâce à des fragments nouveaux, la Charte du palais de Suse (Dar. Suse *f*) est restaurée d'une manière certaine dans sa plus grande partie, on enregistre un verbe *van-* dont le prétérit passif *avaniya*, avec *θikā* « sable, gravier » pour sujet, est traduit en akkadien par *mullū'*, de *malū* « verser, combler » : *θikā avaniya* « le gravier a été jeté (dans une

1. Pour une discussion du sens de *aruvasta-* cf. *Trans. Phil. Soc.* 1945, p. 40.
2. Selon Weissbach, *Keilinschr. der Achäm.*, p. 93 et Herzfeld, *Altpers. Inschr.*, p. 360.
3. Cf. Ghilain, *Langue parthe*, p. 87.

excavation) ». Ce sens est confirmé par la symétrie des expressions relatives à la construction du palais : *BU akaniya* — *θikā avaniya* — *išliš ajaniya* « la terre a été creusée ; le gravier a été *jeté* (= remblayé) ; la brique a été moulée ». Dans ce contexte, le sens de *van-* se définit avec précision : « jeter, entasser ».

Peut-on alors considérer ce *van-* comme identique à av. *van-* « superare, vaincre, gagner », skr. *van-*, angl. *win*, etc.? Herzfeld l'a cru ; il s'est efforcé, non sans artifice, de joindre les significations[1] et M. Kent pose « overpower, pack down »[2], comme si la transition de « overpower » à « pack down » allait de soi.

Mieux vaut ne pas tenter de concilier ce qui est inconciliable, et admettre que le *van-* du vieux-perse atteste une racine différente, au sens concret de « répandre, entasser ». Ce verbe trouve confirmation dans l'iranien moyen et moderne, où l'on découvre une série de formes qui supposent justement *van-* avec ce même sens : khot. *uysvan-* (= *uz-van-*) « répandre », samn. *bä-van-* « jeter », luri *i-wänum* « je jette », baxt. *van-* « jeter », probablement pašt. *lwanem* « je répands, dispense » (de *ni-van-*)[3]. L'aire de ces formes dialectales, qui n'étaient pas encore expliquées, se laissera mieux définir à partir de la forme ancienne qui est maintenant instaurée dans v. p. *van-*.

* * *

La phrase B. IV 54 est restée longtemps incertaine dans sa portion médiane à cause de deux mots dont la lecture était mal assurée. Aujourd'hui, la révision due à G. Cameron a permis de la rétablir en entier, sauf un caractère. D'après l'édition Kent, il faut la lire ainsi : *nūram θuvām vrnavatām*[4] *tya manā krtam avaθā kārahyā rādiy mā apagaudaya* « now let that which has been done by me convince thee : thus for the

1. Herzfeld, *op. cit.* p. 346-7.
2. Kent, *OP.* p. 206.
3. Je prends ces formes parmi celles qui ont été recueillies et autrement expliquées chez Morgenstierne, *Etym. Voc.* p. 41, *NTS.* V, p. 14, *IIFL.* II, p. 222 a. [Cf. maintenant Bailey ap. Gershevitch, *Asia Major*, n. s. II, 1951, p. 135, n. 6 avec le même rapprochement].
4. Noter en passant que la construction particulière de *vrnu-* en v. p. avec l'accusatif du sujet se retrouve en ossète : *män urni* « je crois ».

people's sake do not conceal it ». Les mots jusqu'ici douteux sont ceux que Kent transcrit *kārahyā rādiy*, en notant : « Cameron's *kārahyā* [:] *rādiy*, with *rā* of *rādiy* slightly doubtful, is to be accepted, though Cameron finds in Elam. 3. 74 ' to the people tell (it)' for this phrase ».

Bien que l'éditeur considère la question comme résolue, nous jugeons cette lecture peu satisfaisante. Que peut signifier cette étrange expression : « Ce que j'ai fait, ne le cache pas *à cause* du peuple »? Car « à cause de » est le sens exclusif de *rādiy*, malgré la traduction trop habile « for the people's sake » qui voile la difficulté. Remarquons en outre que dans les textes perses, *rādiy* n'est jamais séparé du génitif qui le précède *(avahyārādiy)* et que l'unique exception à ce principe (NR *b* 9,10) se trouve dans une inscription qui fourmille de particularités, mais que là même *rādiy* signifie « à cause de ». Il n'est pas question non plus d'interpréter *rādiy* avec la fonction toute moderne de pers. *rā* (« ne le cache pas *au* peuple »).

La solution est impliquée dans la version élamite, qui emploie ici deux phrases juxtaposées : « (Ce que j'ai fait), dis (-le) au peuple, ne le cache pas ». De même en akkadien : *ana uqu ki*[*bi*] « proclame-le au peuple ». Or, d'après G. Cameron, le *rā-* de *rādiy* est légèrement douteux sur la pierre. C'est la lecture de la première lettre du mot qui est la clef du problème. Au lieu de *rādiy*, nous lirons *θādiy* « fais connaître, proclame ! », et l'incompréhensible *kārahyā rādiy* « « à cause du peuple » devient *kārahyā θādiy* « proclame-(le) au peuple ! ».

La phrase devient alors limpide et exactement parallèle en perse, en akkadien et en élamite : « Ce que j'ai fait, proclame-le au peuple, ne le cache pas ! » Et la confirmation évidente se trouve dans les lignes suivantes où, par deux fois, *θāh-* et *apagaudaya-* sont liés en expressions antithétiques :

55 *yadiy naiy apagaudayāhy... kārahyā θāhy...*
« si tu ne le caches pas (et) le proclames au peuple... »
57 *yadiy apagaudayāhy... naiy θāhy kārahyā...*
« si tu le caches (et) ne le proclames pas au peuple... »

En même temps qu'une traduction correcte, nous obtenons un nouvel impératif *θādiy* (= skr. *śādhi*), bâti sur le même thème *θā-* que la 3e sg. *θātiy* (cf. *pādiy* impér., et **pātiy* 3e sg., av. *pāiti*), qui s'ajoute à ceux que nous avions : *pādiy*, *jadiy*, *idiy*, *dīdiy*, *āxšnūdiy*.

***

Le sens de l'injonction finale *mā stabava* (NR a 60) peut encore prêter à réflexion. Il y a désaccord, ou du moins différence, entre l'akkadien et le perse. Et à vrai dire toute la dernière phrase a quelque chose d'étrange. Après avoir célébré l'étendue de ses victoires et demandé à Ahuramazdā de le protéger, lui et son royaume, de ce qui est « dégoûtant » *(hačā gastā)*, Darius lance cet appel : *martiyā hyā a(h)uramazdāhā framānā hauvtaiy gastā mā θadaya paθim tyām rāstām mā avarada mā stabava* « O homme ! que le commandement d'Ahuramazdā ne te semble pas dégoûtant ! Ne quitte pas la voie droite ! Ne te révolte pas ! ». Si tel est bien le sens, on ne discerne ni le rapport de ces injonctions entre elles, ni comment elles s'enchaînent au texte qui les précède. C'est la suite des notions qu'il faut élucider pour préciser la signification des formes grammaticales.

La clef du passage est dans l'intention de Darius. On traduit ces phrases comme si Darius s'adressait à un de ses sujets pour le maintenir dans la voie droite, celle d'Ahuramazdā. Nous pensons au contraire que l'appel est destiné à un infidèle, à un homme qui ne reconnaît pas la loi souveraine d'Ahuramazdā.

La notion de *gasta-* « répugnant » (cf. pers. *gast* id. ; mp. T. *gastgar* « qui provoque la répugnance ») est évoquée dans une phrase précédente de la même inscription : *mā*]*m a(h)uramazdā pātuv hačā g*[*astā*] *utāmaiy viθam utā imām dahyāum* « qu'Ahuramazdā me garde du *gasta-*, moi, ma famille et ce pays » (NRa 51). C'est un terme qui paraît recouvrir toutes les formes d'hostilité, physique, politique et religieuse. Si donc quelqu'un trouve « répugnante » la loi d'Ahuramazdā, c'est qu'il est adepte d'une autre foi. Darius s'adresse à cet homme et lui enjoint : « Que l'ordonnance d'Ahuramazdā ne te semble pas répugnante ! », c'est-à-dire « n'aie pas de répulsion à son égard, adopte-la ! »

La phrase *paθim tyām rāstām mā avarada* a toujours été traduite comme un conseil de ne pas *quitter* la voie droite, d'y demeurer. Ce n'est pas le sens de *ava-rad-*. D'après av. *raz-* « rester à l'écart » (skr. *rah-*), m. ir. *raz-* (mp. *raštan*, sogd. *pryz-* « fuir »), pers. *rastan* « échapper, fuir », on devra traduire plutôt : « ne *fuis* pas la voie droite ! », c'est-à-dire : « ne te soustrais pas à la voie d'Ahuramazdā, adopte-la ! ».

Enfin *mā stabava*, puisque la lecture *stabava* semble assurée et élimine le *starava* des anciennes éditions. La forme *stabava* a été exactement analysée par Meillet qui y a reconnu la forme thématique d'un présent indo-iranien très rare **stabhau-* dont le védique conserve des participes dérivés *stabhūyán*, *stabhūyámānaḥ* « restant en place, se refusant à bouger »[1]. Le sens du verbe peut être précisé en iranien dans quelques formes nominales : av. *stəmbya* loc. sg., glosé par phl. *stēž* « querelle » ; empr. arm. *stambak* « réfractaire, insoumis, révolté », *apstamb* « rebelle » ; phl. *stambak*, pers. *sitambe* « querelleur, tyrannique ». Donc *mā stabava* = « ne sois pas récalcitrant, ne t'insurge pas (contre la loi d'Ahuramazdā) ! ». Ici l'akkadien dit : « ne sois pas malfaisant, n'agis pas d'une manière nuisible », en faisant ressortir le sens de « être querelleur, tyrannique » qui s'est développé en iranien, plutôt que celui de « faire obstruction, résister activement » propre à véd. *sta(m)bh-*. La différence n'a pas grande portée.

Dans cette interpétation, qui se fonde sur le sens propre des trois termes essentiels, *gasta-*, *avarad-*, *sta(m)bav-*, la suite des idées est restaurée. Si Darius insiste fièrement sur l'étendue de ses conquêtes (« la lance du Perse est parvenue au loin »), c'est pour faire comprendre à tous et d'abord aux « infidèles » qu'il vaut mieux se ranger sous la loi d'Ahuramazdā et ne pas s'insurger contre le souverain qui l'a fait triompher.

*
*

En vieux-perse comme dans l'iranien entier, *dā-* « donner » et *dhā-* « poser » aboutissent à un *dā-* unique. On enseigne partout que les deux racines se sont confondues. Il faut cependant observer, puisqu'on ne semble pas l'avoir fait, qu'il y a eu secondairement différenciation entre les deux verbes. L'homonymie a été corrigée en perse par recours à un procédé morphologique : en général, « créer » s'exprime par *dā-* et « donner » par *dadā-*.

Nous fondons cette remarque sur les deux formes les plus fréquentes : l'aoriste *adā* (environ 60 fois) signifie toujours « il créa » ; inversement l'impératif *dadātuv* signifie « qu'il donne ! » (Dar. NRa 55 ; Pers. d 23 ; X. Pers. h 60) et n'a jamais la forme **dātuv*. Il reste, dans des conditions discutables, deux ou trois exemples de *adadā* remplaçant l'usuel

1. Meillet, *JA*. 1911, II, p. 637.

adā[1]. L'un est dans l'inscription NR b (1-2) qui abonde en singularités : *hya adadā ima frašam tya vainataiy hya adadā šiyātim martiyahyā* « (Ahuramazdā) qui a créé *(adadā)* ces merveilles du monde visible, qui a créé (ou donné ?) le bonheur pour l'homme » ; même expression Dar. Suse a 4, au lieu de *hya šiyātim adā martiyahyā* qui est la formule ordinaire (NR a 4, etc.). L'autre (Dar. Pers. d 3) *hauv dārayava(h)um xšāyaθiyam adadā*, qui doit signifier « il a fait Darius roi », offre déjà cette irrégularité de *dā-* au lieu de *kar-;* l'expression authentique est *hya dārayava(h)um xšāyaθiyam akunauš* (NR a 5-6). Il serait utile d'examiner une bonne fois, dans tous les exemples de *dā-* et de *dadā-*, les versions akkadienne et élamite, pour voir comment les traducteurs ont compris dans chaque cas les deux verbes perses. Dans quelques textes, l'akkadien emploie *id-din-nu* « il a donné » pour v. p. *adā*, él. *be-iš-da*, au lieu de *ib-nu-ú* « il a créé » (Dar. Elv. 1 sq. ; X. Pers. da, Elv. 4 sq.)[2]. C'est la même hésitation qui semble se manifester en perse dans les rares occasions où *adadā* prend la place de l'ordinaire *adā*.

Si de nouveaux faits venaient un jour à confirmer la répartition indiquée ici, on aurait à reporter jusqu'au vieux-perse le début d'une distinction qui est fixée en moyen-iranien occidental : pour « donner » on a m. parthe *dah-*, m. perse *day-* qui remontent à *dad(ā)-*, mais les rares formes de *dā-* « poser » qui subsistent (*-dād*<*-dāta* « créé » ; *nihād-* « déposer » <*ni-dā-*) n'ont pas de redoublement[3]. Les très nombreux faits avestiques demanderaient un examen détaillé, que les flottements de la tradition et parfois aussi l'ambiguïté des emplois rendraient difficile.

*
* *

Nous n'avons qu'une forme personnelle de parfait en vieux-perse, l'optatif *čaxriyā*[4] ; mais la narration fournit de nombreux exemples de la tournure dite « passive » *ima tya manā kṛtam.* Or il n'a pas encore été observé que cette tournure est

1. Les autres exemples de *adadā* chez Kent, *OP.* p. 188 sont tous restitués.
2. Cf. Weissbach, *Keilinschr. der Ach.*, p. 100, n. *a;* p. 113, n. *b.*
3. Formes groupées chez Henning, *ZII.* IX p. 194 ; Ghilain, *Langue parthe,* p. 78.
4. La forme *čaxriyatā* admise (avec quelque doute) chez Kent, *OP.* § 219-220, n'existe pas. Cf. ci-dessous, p. 41.

limitée à certaines personnes. Le même événement qui est décrit au *parfait* à la 3e plur. est raconté à l'*aoriste* à la 1re plur. Le désaccord est frappant dans la formule : « ainsi ils ont livré bataille », *avaθāšām hamaranam krtam* (B. II 27, 36, 42, 47, 56, 62, 98 ; III 8, 19, 40, 47, 63, 69), treize fois au parfait ; et « nous avons livré bataille », *avaθā hamaranam akumā* (I 89, 94, 96, II 70), quatre fois à l'aoriste. Aucune variation n'apparaît dans l'un ni dans l'autre emploi ; c'est toujours le parfait périphrastique qui sert à la 3e pl. et toujours l'aoriste à la 1re pl., dans des situations autrement identiques. La différence dans le nombre respectif des exemples tient simplement aux événements rapportés : Darius a livré quatre batailles, ses généraux, treize. Cette discordance des temps semble indiquer que le parfait — ou la tournure qui en tient lieu — n'avait pas la même fréquence d'emploi à toutes les personnes. Nous sommes si peu renseignés sur la morphologie verbale perse qu'il est difficile d'en tirer des conclusions plus précises. Mais le fait est à retenir.

* * *

La forme adverbiale *avā* qui apparaît une fois (B. IV 51) a toujours été considérée comme fautive. On suppose que *avā* est une scription déficiente pour **avāva*[1] ou pour *avaθā* « ainsi »[2]. Mais il faut observer que, pour le sens, *avā* ne se laisse pas remplacer par *avaθā*. L'exemple est : *tyaiy paruvā xšāyaθiyā yātā āha avaišām* ava *naiy astiy krtam yaθā manā... krtam*, ce qu'il faut traduire : « Les rois précédents, aussi longtemps qu'ils ont été, n'ont pas fait *autant* que moi j'ai fait ». La traduction de *avā* par « thus » (Kent) est inexacte.

Du fait que *avā* montre un sens qui n'est assumé par aucun autre adverbe, il résulte pour la forme une présomption d'authenticité. Une fois admis *avā* « autant », il devient possible d'en justifier la formation. Cet *avā* doit se retrouver dans le premier élément de *avākaram* « autant, d'une telle quantité », qui est symétrique de *čiyākaram* « combien grand ». Et une troisième forme le confirme, qui est *yāvā* « aussi souvent, aussi longtemps ». On peut alors restituer en vieux-perse une série d'adverbes d'origine pronominale où la finale

1. Bartholomae, *SB. Heidelb. Ak.* 1923. V, p. 24, n. 2.
2. *Gramm.*², § 59 ; Kent, *OP.* p. 172.

-ā répond à i. ir. *-ant*. Les trois formes perses ont en avestique et en sanskrit leurs parallèles : *avā* cf. av. *avāṯ* ; — *čiyā*, cf. skr. *kiyat* ; — *yāvā*, cf. skr. *yắvat*. Au surplus le traitement de *-ant* par *-ā* en v. perse est corroboré par les nominatifs des participes présents m. sg. *tunuvā*, *artāvā*. Il n'y a donc aucune raison de suspecter la réalité de *avā* et de se priver d'un témoignage intéressant.

* * *

La révision de G. Cameron a heureusement fourni la lecture exacte de l'adjectif dont on n'avait que les trois premières lettres a g r... (B. I 21), ce qui élimine les diverses restitutions qui avaient été imaginées. On sait maintenant qu'il faut lire a g r i y. Cette graphie a été interprétée comme *agriya* par M. Kent (*OP*. p. 165) qui traduit « topmost, excellent, loyal », en comparant av. *aγrya-*, skr. *agriyá-*, *agryá-*. Ces rapprochements s'imposent en effet, si le sens qu'ils procurent est celui que le passage perse demande. Le texte est : *martiya hya* a g r i y *āha avam (h)ubrtam abaram hya arika āha avam (h)ufrastam aprsam* « l'homme qui était..., je l'ai bien honoré ; celui qui était hostile, je l'ai bien puni ». L'antithèse indique clairement que cet adjectif signifie le contraire de *arika* « hostile, de mauvais vouloir ». Nous avons en outre des formules parallèles où agriy est remplacé par *ha(ma)taxš-* « coopérer, employer son zèle » (B. IV 66 et NR b 16) : « l'homme qui s'est employé avec zèle pour ma maison, je l'ai bien honoré ». Le sens auquel ces considérations conduisent pour agriy est à peu près « dévoué, zélé » et on le trouve confirmé par la version akkadienne, qui emploie *pitqudu* « attentif, soigneux, dévoué » (de *paqādu* « veiller attentivement, surveiller »). Mais ce sens est différent de celui que, en vertu de l'étymologie, une forme perse *agriya* devrait avoir : av. *aγrya-* et skr. *agriyá*, *agryá* signifient « qui est en tête, premier, éminent » et rien d'autre. Or ce n'est pas l'éminence que Darius entend récompenser, mais le dévouement. Cette discordance ne doit pas être voilée par une traduction trop commode, telle que « topmost, excellent, loyal » (Kent).

Il y a ici un dilemme : ou nous acceptons *agriya* avec son étymologie évidente et nous sommes en désaccord à la fois avec le contexte et avec la version akkadienne, ou nous partons du sens qui s'impose et alors nous devons mettre en question la forme *agriya*. Là est, à notre avis, la solution.

La graphie a g r i y admet une autre vocalisation que *agriya*, et c'est *āgariya*, qui peut s'expliquer comme dérivé nominal de *ā-gar-*[1], en partant de av. *āgrə-mati-* f. « consentante, bienveillante », *aibi.gar-*, *aibi-ǰarətar-*, *aibi-ǰarəti-* qui tous impliquent la notion de « consentement », d'« adhésion ». Un vp. *āgariya* « consentant, bien disposé » serait en effet le contraire de *arika* et rétablirait l'opposition que le contexte exige.

* * *

La lecture révisée de B. IV 46 fournit une observation intéressante sur la syntaxe de *utā* « et ». Là où on avait restitué [*api*]*maiy*, la pierre selon G. Cameron porte lisiblement *utāmaiy* dans la phrase : *vašnā a(h)ura*[*mazdāha*] *utāmaiy aniyaščiy vasiy astiy krtam*, que M. Kent traduit : « By the favor of Ahuramazda *and of me* much else was done ». Cette traduction est certainement à rejeter pour deux raisons : 1° la coordination par *utā* du génitif *a(h)uramazdāha* et du datif enclitique *-maiy* est impossible ; nous savons par un autre passage comment se joignent, avec *vašnā*, deux génitifs successifs : *vašnā a(h)uramazdāhā manačā dārayavahauš xšāyaθiyahyā* « par la faveur d'Ahuramazdā et de moi, le roi Darius » (Dar. Pers. d 9) ; c'est donc *manačā*, non *utāmaiy* qui est exigé ; — 2° l'agent, dans cette traduction, n'est plus exprimé, alors que la construction dite passive suppose toujours l'agent au datif. Il faut, en conséquence, et c'est là le fait à souligner, considérer que la phrase commence par *utā*, au sens fort de « même, encore » ; on doit entendre : « Par la faveur d'Ahuramazdā, j'ai encore *(utā)* accompli beaucoup d'autres choses »[2]. Il est donc établi qu'en vieux-perse *utā* peut commencer une proposition et non pas seulement relier entre eux des termes ou des énoncés. C'est là un fait de syntaxe indo-iranienne : skr. *utá yádītásur bhavati jīvaty evá* « même quand son souffle a cessé, il vit encore » (TS). La même construction, mais avec *utā* répété, apparaît B. II 1 [*vašnā a(h)uramazd*]*āha utā babirum agrbāyam utā avam nadi(n)taba*[*iram agrbāya*]*m*.

1. Cf. ma note sur av. *gar-* dans *JA*. 1934, II, p. 177 et Duchesne-Guillemin, *Composés de l'Avesta*, p. 74.
2. C'est déjà ainsi que Bartholomae l'avait compris (*Wb*. 385-6), en restituant justement *utā*.

*
* *

Depuis Rawlinson, une forme verbale *fratarta* (B. III 26) a été acceptée et commentée. Ce *fratarta* doit disparaître. Au lieu de frtrt, G. Cameron a lu frtrm, donc *frataram*, rectification qui entraîne plusieurs conséquences pour l'interprétation de la phrase entière, dont ce n'est d'ailleurs pas la seule difficulté. Dans l'édition Kent, le texte est donné ainsi : *kāra parsa hya v*[i]*θāpatiy hačā Yadāyā fratarām hauv hačāma hamiçiya abava* « Thereupon the Persian army which (was) in the palace, (having come) from Anshan previously — it became rebellious from me ». Cette traduction enregistre non seulement la forme *fratarām*, mais une explication toute nouvelle de *hačā yadāyā* qui signifierait « de l'Elam », d'après la version élamite, mieux lue elle aussi, *an-za-an-mar*. Il faudra, pour se prononcer, attendre l'édition du texte élamite. Bornons-nous pour le moment à quelques remarques. D'après la syntaxe du texte perse, on a peine à croire que *yadāyā* soit un nom de localité, et surtout un nom de l'Elam qui est toujours appelé *(h)ūǰa*, *(h)uvǰā;* non point tant pour des raisons de géographie qu'à cause de la difficulté qui en résulte dans la construction. La traduction citée le montre bien : il a fallu, pour étayer la phrase, y introduire « (having come) », et supposer une ellipse dont la syntaxe perse n'a pas d'exemple. Nous tenterons, au moins provisoirement, une autre explication.

La circonstance doit être rappelée. Alors que les autres rébellions se produisent dans diverses provinces de l'Empire, celle-ci a lieu en Perse même. Pour la deuxième fois, un usurpateur se fait passer pour le souverain légitime dans le propre pays de Darius. « Et le peuple (ou l'armée) perse qui... (ici la phrase en discussion), il se révolta contre moi ». La phrase comprend trois termes ou expressions à considérer successivement. Le premier *viθāpatiy* (un autre exemple, restitué, B. II 16), formé comme *uzmayāpatiy*, paraît signifier littéralement « à la maison, dans la maisonnée », mais dans les deux occasions de son emploi, il indique la maison moins comme résidence que comme symbole familial. De même que le dérivé av. *vaēsaka-* « serviteur », il se réfère à la demeure (royale) en tant que le peuple y appartient et y est attaché par un lien naturel. On forcerait à peine *viθāpatiy* en le rendant « en condition de fidélité » ; l'expression signifie ici que le peuple, étant perse, devait naturellement fidélité au roi de Perse. —

Pour *frataram*, nous disposons de l'équivalent élam. *irpi* « antérieur(ement) »[1], cf. d'ailleurs av. *fratara-* « prior », etc. — Reste enfin *hačā yadāyā*. Jusqu'à preuve évidente que *yadā-* est un toponyme, nous considérons ce *yadāyā* comme identique au *yadāyā* de X. daiv. 39 où il signifie « ubi », corrélatif à *avadā* « ibi ». On peut alors prendre *hačā yadāyā* pour une locution adverbiale « de là », même avec la forme relative, cf. l'emploi démonstratif du relatif dans *hyāparam* « après cela » et *nipadiy tyaiy* « à leur poursuite ». En considérant *frataram* comme régissant la locution adverbiale à laquelle il est postposé, on obtient pour *hačā yadāyā frataram* le sens littéral de : « ex ubi prius » = « antérieurement à ce moment-là ». Et la phrase entière *kāra pārsa hya viθāpatiy hačā yadāyā frataram* signifiera « le peuple perse qui (était) sous ma dépendance jusqu'alors, se rebella ». Il semble que cette traduction réponde mieux à la situation et contraigne moins la syntaxe. Si au contraire l'hypothèse d'un *yadā-* toponyme se confirmait, il faudrait nécessairement conclure que le graveur a omis une forme verbale. La phrase ne se comprendrait pas autrement.

* * *

Il y a un passage de la grande inscription où la révision a plutôt accru notre embarras et créé de nouvelles difficultés. C'est B. IV, 44 où King et Thompson avaient noté : *a(h)uramazd*[.....]*rtaiyaiy yaθā ima hašiyam naiy duruxtam adam akuna*[*vam hama*]*hyāyā θarda* « ... que tout cela vraiment, non mensongèrement, je l'ai fait en une même année ». Diverses restitutions avaient été proposées pour les quatre ou cinq caractères manquants. Voici maintenant ce que M. Cameron a lu : « a u r^{a}m^{a}z^{a}d^{a}a h^{a}d^{u}g^{a}m^{a} : [v^{a}]r^{a}t^{a}-iy^{a}iy^{a} (part of *v*^{a} legible) » selon Kent OP. p. 130 n. En présence de cette nouvelle lecture, la perplexité ne peut que croître. Il est étrange qu'un signe de séparation manque dans le complexe graphique commençant par le nom du dieu et qui comprend certainement un deuxième mot. Mais où est la limite entre les deux ? Faut-il lire *a(h)uramazdā ha(n)-dugam* [*va*]*rtaiyaiy?* Ou *a(h)uramazdāha dugam* [*va*]*rtaiyaiy?* Dans la première hypothèse, le nom divin serait au vocatif,

1. Pour des exemples d'élam. *irpi*, cf. Cameron, *Persepolis Treasury Tablets*, p. 98.

mais la finale de *ha(n)dugam* est incorrecte, on attendrait *-ām* et l'ensemble ne se prête à aucune traduction satisfaisante : on ne voit pas en particulier ce que *vartaya-* peut signifier. Dans la seconde, il faut admettre un mot **duga-* inconnu ailleurs et la construction reste également obscure. Même en remplaçant **dugam* par *bagam*, on ne gagne rien. M. Kent s'est résolu à une correction audacieuse : *a(h)uramazdāha ragam* [*v*]*artaiyaiy* « I turn myself quickly to Ahuramazda », ce qui produit la locution la plus étrange, aggravée d'une forme impossible **ragam*.

L'indécision où nous restons est d'autant plus regrettable qu'il s'agit ici d'une formule particulière dont nous n'avons pas d'autre exemple : *c'est un serment*. Cela ressort nettement de l'ensemble du développement. Darius dit ici en substance à l'intention de celui qui lira l'inscription : « *J'atteste solennellement Ahuramazdā* que j'ai fait vraiment tout cela en une année. J'ai même fait bien plus. Mais je ne l'ai pas écrit ici, pour qu'on ne croie pas que j'ai exagéré ou menti. J'ai fait plus en un an que tous mes prédécesseurs pendant leur règne entier ». Et il termine : « Maintenant *(nūram)* sois convaincu de ce que j'ai fait ! » Ce *nūram* donne tout son poids à la conclusion : « Maintenant, c'est-à-dire après un pareil serment, tu ne peux plus douter de ma véracité ». Il serait d'un grand intérêt de connaître la formule de cette attestation solennelle. La forme verbale [*v*]*artaiyaiy*, si la restitution est sûre[1] (la graphie *-aiy-* reste anomale), fait penser à l'expression sanskrite usitée pour la procédure de l'ordalie : *śiraḥ* (ou *śīrṣam*) *vartaya-* litt. « mettre en jeu sa tête » (si celui qu'on accuse est reconnu innocent) ; mais la détermination de *vartaya-* par *śiraḥ* est essentielle et ne peut manquer. La principale difficulté réside toujours dans la lecture des deux premiers mots. Peut-être a-t-on le droit d'imaginer une faute causée par un homoioteleuton : *a(h)uramazdāhadugam* représenterait *a(h)uramazdāha ha(n)dugām*, sans expliquer d'ailleurs l'incorrection de *-am* au lieu de *-ām*. Quelle que soit la conjecture à laquelle on s'arrête, le texte révisé semble fautif, et pour le rétablir, nous n'avons l'aide d'aucune locution semblable dans une autre langue indo-iranienne. Il sera utile de noter en tout cas que le sens maintenant certain de cet énoncé, même si la

1. Si les traces du premier caractère permettaient de restaurer *m-*, on penserait à une forme verbale tirée secondairement de *mar-*[2]?

formulation en demeure indécise, jette quelque lumière sur le terme *ha(n)dugā*. Il doit signifier non pas « proclamation », mais « déclaration de vérité, témoignage solennel ». Dans ce passage (IV, 55, 57) *ha(n)dugā-* ne désigne pas l'inscription dans son ensemble, mais spécialement le fait de prendre le dieu à témoin. Nous croyons retrouver ce sens aussi dans NR b. 21-24 qui, malgré plusieurs incertitudes de lecture ou d'interprétation, signifie probablement : « Quand un homme accuse un autre, je ne tiens pas sa parole pour fondée tant qu'il n'a pas prêté serment en justice ».

* * *

Une autre question se présente dans la suite de ce même texte. Nous avons ici, et ici seulement, un mot *taumā* « force », différent de *taumā* « race, descendance », dans une condition énoncée deux fois, positivement puis négativement : *ya*[*diy*] *imām dip*[*im*] *vaināh*[*y*] *imaivā patikarā naiydiš vikanāhy utātaiy yāvā taumā* [*ahatiy*] *paribarāh(i)diš a(h)uramazdā θuvām dauštā biyā utātaiy tau*[*mā*] *vasiy biyā* ... *yadiy im*[*ā*]*m dipim imaivā patikarā vaināhy vikanāh(i)diš utātaiy yāvā tau*[*m*]*ā ahat*[*iy n*]*aiydiš paribarāhy a(h)uramazdātaiy jatā biyā utātaiy taum*[*ā mā biyā*]. Les restitutions, commandées par la symétrie des deux phrases, sont certaines. On a l'habitude d'entendre : « Si tu vois cette inscription ou ces images et que tu ne les détruises pas et (si), *aussi longtemps que tu en as la force*, tu les protèges, que Ahuramazdā te soit ami et que tu aies une descendance nombreuse !... Si tu vois cette inscription ou ces images et que tu les détruises et (si), *aussi longtemps que tu en as la force*, tu ne les protèges pas, qu'Ahuramazdā te frappe et que tu n'aies pas de descendance ! »

L'akkadien permet de préciser l'acception de *pari-bar-* pour lequel nous ne disposons pas de parallèle. En avestique, *pari-bar-*, attesté une seule fois (Yt XI 7) est en corrélation avec *yaz-* et semble signifier « rendre culte », ou « entourer d'égards ». Ici la version akkadienne rend *naiydiš paribarāhy* par *nu-tum ni-qa-a la ta-naq-qu-u* « si tu ne fais pas d'offrandes » et Weissbach (ad loc.) signale des prescriptions analogues d'inscriptions assyriennes : celui qui lit les textes doit y consacrer des offrandes. C'est probablement ce que Darius a voulu dire aussi. Il ne demande pas qu'on « protège » les inscriptions (comment le pourrait-on et n'étaient-elles pas « protégées » par le site inaccessible?) mais qu'on leur rende

culte. On remarque que dans ces prescriptions, *taumā* « force » et *taumā* « famille, descendance » apparaissent tour à tour. Tandis que *taumā*, c'est-à-dire *tau(h)mā* « famille » compte plusieurs autres exemples, ce *taumā* « force » n'est connu qu'ici. Le plus singulier est cette recommandation : « aussi longtemps que tu en auras la force ». Quel sens peut avoir cette restriction, deux fois répétée et pourquoi Darius aurait-il limité, en l'affaiblissant d'un truisme, la portée de son injonction ? On est amené à douter qu'il existe un *taumā* « force » différent du mot « famille ». Il faut vraisemblablement reconnaître un seul *taumā* avec un sens plus large ; non pas seulement « race, famille, descendance », mais aussi au sens physique « semence », comme av. *taoxman-* et pers. *tuxm*. C'est le pouvoir générateur aussi bien que la génération qui est désigné par *tau(h)mā*. Ainsi la promesse — ou la menace — du souverain prend un accent vigoureux et un sens beaucoup plus précis : c'est dans sa capacité virile que l'homme sera récompensé ou châtié, suivant qu'il rendra culte aux monuments ou qu'il les détruira. Une relation naturelle unit alors *(utā)taiy yavā taumā ahatiy* « aussi longtemps que tu auras de la semence » et *(utā)taiy taumā vasiy biyā* « puisses-tu avoir beaucoup de génération ! » ou la prédiction contraire : « puisse Ahuramazdā te frapper et te priver de génération ! ». La faveur et la sanction valent pour ceux qu'elles peuvent atteindre, les hommes en âge d'espérer une postérité, à raison même du prix que les Perses attachaient à la descendance. « Ce qui pour les Perses, dit Hérodote, fait le mérite d'un homme, après la bravoure à la guerre, c'est de pouvoir montrer beaucoup d'enfants (ὃς ἂν πολλοὺς ἀποδέξῃ παῖδας) ; à celui qui peut en montrer le plus, le roi chaque année adresse des présents ; car ils pensent que le nombre fait la force » (Hdt. I 136).

*
* *

Joignons ici l'examen d'un témoignage d'Hérodote, précieux en ce qu'il nous livre un mot perse inédit que certains ont cru apparenté à v. p. *tau(h)mā-*.

Selon Hérodote (IX 110), le roi de Perse avait coutume d'offrir, une fois l'an, un grand banquet : τοῦτο δὲ τὸ δεῖπνον παρασκευάζεται ἅπαξ τοῦ ἐνιαυτοῦ, ἐν ἡμέρῃ τῇ ἐγένετο βασιλεύς · οὔνομα δὲ τῷ δείπνῳ τούτῳ Περσιστὶ μὲν τυκτά, κατὰ δὲ τὴν Ἑλλήνων γλῶσσαν τέλεον · τότε καὶ τὴν κεφαλὴν σμᾶται μοῦνον βασιλεὺς

καὶ Πέρσας δωρέεται « ce repas est préparé une fois par an, le jour de la naissance du roi ; en perse il s'appelle τυκτά, en langue grecque τέλεον (accompli) ; à ce repas, le roi est le seul qui ait la tête parfumée et il fait des présents aux Perses ».

De ce mot perse τυκτά, A. V. W. Jackson a tenté une explication. Il le prend comme signifiant « (banquet d')anniversaire, *birth*-festival » et le dérive de *tuk- tuc-* « generate (give birth) », d'après skr. *-tuka toká*, *tókman*, av. *taoxman-*, vp. *taumā*, pers. *tuxm* « semence, race »[1]. Les objections sont évidentes. Jackson fait bon marché de la traduction donnée par Hérodote. Il décide que le mot doit signifier « naissance », mais la racine *tuk-* qu'il invoque n'existe pas, et, de fait, il ne peut citer la forme en *-ta* ou en *-ti* qui serait ici nécessaire. Nous avons seulement skr. *toká* « enfant, progéniture », *tókman* « rejeton », av. *taoxman-* « race, semence », etc., ce qui est tout autre chose que « naissance ». Pour 'naître' l'iranien n'emploie que des formes de *zan-* (vp. *dan-*). Cette différence à elle seule suffirait à ruiner l'explication de Jackson.

Il faut se guider sur l'équivalence τυκτα = gr. τελεός, et puisque Hérodote traduit le terme par un adjectif, nous devons avoir ici un adjectif verbal **tuxta-*. Selon toute apparence, c'est le participe de **taug-* « payer, dédommager », qui est bien attesté à partir du moyen-iranien : arm. *tužem* « imposer un dédommagement », *tužim* « rembourser », *toyž*, *tugan*, « remboursement, amende », sogd. *twz-* « payer, rembourser », phl. *tōxtan*, *tōž-*, pers. *tōxtan tōz-* « id. », etc. De ce radical **taug- tauǰ-* dont aucune forme ancienne n'a survécu dans nos textes, le moyen-iranien montre l'importance et le sens précis. La forme de l'adjectif verbal était **tuxta-*, avant l'extension du vocalisme plein du présent au participe (mp. *tōxt-*, comme *bōxt-*, etc.). Ce festin était « donné en remboursement » ; le roi l'offrait en retour des services reçus. La traduction par τελεός « accompli » (cf. τελεῖν « acquitter ») souligne que le roi s'acquittait ainsi vis-à-vis de ceux qu'il y invitait et qu'il honorait de présents.

* * *

L'inscription de Darius à Suez mentionne le nom perse du Nil, à propos de l'achèvement du canal dont le tracé est décrit : *hačā pirāva nāma rauta tya mudrāyaiy danu*[*vatiy ab*]*iy*

1. Jackson, *JAOS.*, XX, 1899, p. 57.

[d]raya tya hačā pārsā aitiy « depuis le fleuve nommé *Pirāva* qui coule en Égypte jusqu'à la mer qui part de Perse » (Dar. Sz. c 9-10). Ce nom du Nil, *pirāva*, a été considéré, un peu simplement, comme un dérivé de vp. *piru-* « ivoire »[1]. Plutôt que de chercher ce que le « Nil » pourrait avoir de commun avec l'« ivoire », nous prêterons attention au tour même de la rédaction : *hačā pirāvā nāma rauta* « (depuis) le fleuve *nommé* P. », qui fait présumer que le vieux-perse emploie un nom authentique, en usage dans le pays même.

En égyptien, le nom ancien du Nil, avec l'article, est *pꜣ-ỉtrw-ꜥꜣ* « le grand fleuve » (Μέγας ποταμός Ptol.). Le mot *ỉtrw* « fleuve », prononcé approximativement **yótrew* ou **yátrew*, a dû perdre sa dentale, d'après les témoignages graphiques, dès la XVIIIe dynastie, ce qui est confirmé par les transcriptions akk. *yaru'ū*, hebr. *yə'or*. Le nom devient, toujours avec l'article, *pꜣ-ỉr-ꜥꜣ*, copte πειερο, πιαρο[2]. C'est évidemment une forme égyptienne de ce type, prononcée à peu près *pyer'o*, qui a été transcrite par v. p. *pirău-*, et la forme perse a été soumise à la flexion des noms en *-u-*[3].

*
* *

SUR LA TECHNIQUE DE L'ÉCRIT

Les lignes qui terminent la quatrième colonne de la grande inscription de Bisutun sollicitent depuis longtemps la sagacité des épigraphistes. Ce passage, très mutilé, semble contenir des indications précises sur la manière dont la proclamation royale a été rédigée. On a même cru y lire autrefois la preuve que Darius aurait été le premier à employer le cunéiforme perse. Tout s'est conjuré pour accroître la difficulté : le texte perse est en grande partie illisible ; l'élamite, bien conservé,

1. « Either « Ivory River »... or possibly plural « The Tusks' » (Kent. *OP*. p. 197).

2. Sur les noms égyptiens cf. A. H. Gardiner *Ancient Egyptian Onomastica*, 1947, II, p. 163. M. J. J. Clère a bien voulu préciser pour moi les détails de la vocalisation égyptienne. Les formes sont citées d'après Sethe, *ZDMG*. LXXVII, 1923, p. 198 ; Steindorff, *Kopt. Gramm.*², p. 59 ; en dernier lieu Edgerton, *JNES*. 1947, p. 6.

3. Mon collègue M. G. Posener me signale que l'explication du nom perse par la forme égyptienne a été indiquée jadis par G. Maspéro, *Rec. de Trav.* IX, p. 153 n.

contient plusieurs termes de sens inconnu, et l'akkadien fait complètement défaut.

Dans ces conditions on doit s'attacher à vérifier les moindres traces qui aideraient à restituer le passage perse. M. G. Cameron a employé un soin minutieux à noter tout ce que la pierre, très dégradée à cet endroit, permet aujourd'hui de lire. Les résultats de sa révision sont encore inédits[1]. Il a eu la grande obligeance de me les communiquer personnellement et de m'autoriser à les utiliser. Malgré d'importantes lacunes irrémédiables, cet examen attentif révèle plusieurs formes nouvelles et élimine d'anciennes erreurs.

Nous ne retiendrons ici qu'une courte portion de ce texte. L'élamite dit : « (Je fis faire des inscriptions) *kutta halat. ukku kutta* KUŠ. *ukku*, et sur brique crue *(halat)* et sur cuir (KUŠ)[2] ». Ceci traduit une phrase perse que G. Cameron lit et commente ainsi : « *u-ta-a* : ⌈x⌉[1] *-va-sa-ta-* ⌈x⌉ ⌈x⌉[2] [*:u*]*-ta-a* :*ča-ra-ma-a* : 1. The first sign of this word is either *vi*, *pa*, or *ça* (with the first to be preferred?) ; it is not KT's *a*. — 2. Not more than 2 signs (3 including a word divider) precede [*u*]*tā* ; the first might well be *a*, and KT declare the second to be *ya* ».

Deux précisions importantes sont acquises désormais par cette nouvelle lecture. L'une est d'interprétation aisée. A la place de la forme *čaxr*[*iyatā*] imaginée par König, adoptée par Kent (*OP*. p. 179 b), et qu'il devient inutile de discuter, on doit lire *čarmā* « sur cuir », loc. sg. du mot perse qui répond à skr. *carman-*, av. *čarəman-*, pers. *čarm*. Un mot perse *čarman-* « cuir » est donc à enregistrer. La forme casuelle *čarmā* doit être celle du locatif ; elle se comparera aux loc. sg. des thèmes en *-n-* avestiques du type *ayąn*, *čašmąm* et doit représenter *čarmā*^{n}. C'est la première fois que le loc. sg. d'un thème en *-n-* nous est attesté.

L'autre forme est beaucoup plus difficile. Il y manque un caractère au début et deux à la fin. King et Thompson avaient lu une finale *...ta-a-ya*, dont G. Cameron n'a retrouvé que des traces incertaines. Étant donnée la fonction identique des deux mots, on attendrait ici aussi un locatif sg. dont la désinence, si le nom est thématique, serait *-ta-ya-a* (=°*tayā*, cf. *dastayā*) ou *-ta-a-ya-a* (= °*tāyā* fém.) plutôt que *-ta-a-ya*

1. Je crois nécessaire de dire ici que la restitution de cette partie de l'inscription dans l'éd. Kent ne concorde nullement avec les lectures de G. Cameron.

2. La plus récente interprétation du texte élamite est celle de W. Hinz, *ZDMG*. NF. XXI, 1942, p. 344 sq.

(= °*tāya*). Ce point ne peut être tranché sans un nouvel examen de l'estampage. En tout cas, le fait nouveau et notable est que nous devons lire [.]*vastā-* et qu'il s'agit d'un substantif. Toutes les conjectures antérieures, telles que la forme verbale [*a*]*vast*[*āyam*], deviennent caduques. Il est clair en outre que ce substantif correspond pour le sens à élam. *halat* « brique crue ». Mais il manque une syllabe initiale à [.]*vastā-:* d'après les traces, on a le choix entre *vi-*, *pa-*, θ^r^*a-*.

Il faut ici procéder par élimination. Ni [*vi*]*vas(a)ta-* ni [θ^r^*a*]*vas(a)ta-* ne paraissent mener à un mot connu ou présumé. Mais [*pa*]*vastā-* peut se légitimer par la convergence de plusieurs raisons dont chacune doit être produite séparément.

Peut-on justifier à l'intérieur de l'iranien la lecture *pavastā-* ? Si nous négligeons provisoirement la correspondance avec élam. *halat*, pour ne considérer que la forme perse, nous reconnaissons aussitôt dans *pavastā-* le prototype du mot moyen-perse et persan *pōst* « peau, écorce », qui n'avait pas encore d'étymologie. La relation de *pavastā* à *pōst* est garantie par maint autre exemple : v. p. *ava-* préverbe >mp. *ō-* ; v. p. *fravata* « vers le bas » >mp. *frōt* ; v. p. **zavar-* « force »> mp. *zōr*, etc. La forme *pavastă̆-* est celle-là même que *pōst* supposerait normalement[1]. Le sens, il est vrai, diffère passablement de celui que l'élamite ferait attendre, si l'on donne à v. p. *pavastā-* le sens de p. *pōst* « peau ». Mais que signifierait alors « sur peau et sur cuir » ? Et comment l'élamite parlerait-il de « brique crue » ? Pour l'instant contentons-nous d'enregistrer cette discordance, en attendant la discussion d'ensemble.

Ce mot *pavastā-*, qui s'intègre à l'iranien si nous le présumons identique à mp. *pōst*, trouve-t-il *hors* de l'iranien une correspondance ? Ici encore la réponse est positive. En face de v. p. *pavastā-*, nous mettrons le mot védique *pavásta-*.

Ce rapprochement de deux formes identiques, au genre près, devrait suffire à fonder la forme et le sens du mot perse. En fait, il ouvre un nouveau problème, car le sens de véd. *pavastá-* n'est pas encore établi. Le mot est à peine attesté ; même des védisants exercés seraient excusables de ne l'avoir pas ren-

1. Théoriquement *pōst* pourrait supposer aussi **pausta-*. Mais un **pausta-* avec *-s-* ne s'expliquerait que comme variante dialectale d'une forme **paušta-* (cf. pers. *dōst* en face de v. p. *dauštar-*). Or **pōšt* n'existe pas.

contré. Il n'a que deux exemples, l'un du RgVeda, l'autre de l'Atharvaveda, les deux en contexte obscur, et apparemment inconciliables entre eux. Le premier est dans un hymne à Indra : *dvé pavásle pári táṃ ná bhūlo yó asyá pāré rájaso vivéṣa* « les deux *pavasta* ne tiennent pas enfermé celui qui a tendu vers l'autre rive de l'espace visible » (RV. X 27, 7)[1]. Ce vers ne se lie pas au contexte et d'ailleurs Grassmann estime que toute cette portion de l'hymne est faite de débris juxtaposés. D'après Sāyaṇa que les modernes suivent faute de mieux, « les deux *pavasta* » seraient le ciel et la terre *(dyāvā pṛthivī)*, ce qui montre seulement que la tradition du sens était perdue. Grassmann pose « Zeltdecke ». Dans l'autre passage (AV. IV 7, 6), il s'agit d'une herbe vénéneuse que l'on a achetée avec des *pavasta*, des *dūrśa* et des *ajina* : « For covers (? *pavásta*) they bought thee, also for garments (? *dūrśá*), for goat-skins »[2]. Dans le Sūtra correspondant (XXVIII, 2), *ajina-* et *dūrśa* sont répétés, mais, à la place de *pavasta-*, on a *avakara-* « fumier ». De là vient que Bloomfield traduit, avec beaucoup de réserve d'ailleurs : « With broom-straw (?), garments and also with skins they purchased thee »[3].

Malgré ces conditions peu favorables, il ne paraît pas impossible de retrouver le sens de *pavásta*. Dans AV. IV 7, 6, le mot est dans la série de *ajina-* « peau de chèvre » et de *dūrśa-* « vêtement ; textile ». On peut présumer qu'il désigne également quelque chose servant à couvrir ou à envelopper le corps. La traduction « cover » de Whitney-Lanman doit être juste. A partir de là, l'autre passage (RV. X, 27, 7) redevient intelligible : les deux *pavásta* qui ne peuvent retenir enfermé « celui qui a aspiré à l'autre rive » seraient les deux « couvertures » ou « enveloppes » qui le tiennent inhumé, les couches de terre qui recouvrent les deux faces de son corps. M. L. Renou à qui j'avais communiqué cette conjecture avec sa motivation iranienne, pense que ce texte pourrait la confirmer si on l'interprète : « Celui qui a exercé son activité vers l'autre rive de l'espace visible (= celui qui dans sa vie a aspiré à la délivrance), ce ne sont pas les deux enveloppes d'argile qui sauraient le retenir ». Les deux exemples védiques

1. Pour l'expression *pāré rájasaḥ* « à l'extrémité de l'espace », cf. Burrow, *BSOAS.* XII, 1948, p. 648.

2. Whitney-Lanman, *Atharva Veda Saṁhitā,* I, p. 156. La traduction « covers » est adoptée aussi par Macdonell-Keith, *Vedic Index,* I, p. 507.

3. Bloomfield, *Hymns of the Atharvaveda* (*SBE.* XLII), p. 26 et 377.

de *pavásta-* concordent ainsi dans la signification qu'ils permettent de retrouver. Ce mot, tombé très tôt en désuétude, désignait une sorte d'« enveloppe » couvrant le corps, et utilisée peut-être dans de vieux rites d'inhumation. Si cette enveloppe était faite de terre, donc friable, il est moins surprenant que *pavasta-* ait pu, à l'occasion, être remplacé par *avakara-* « fumier ».

L'examen des textes védiques conduit donc à penser que véd. *pavasta-* signifiait « enveloppe », peut-être même « enveloppe de terre ou d'argile ». Nous gagnons par là un point d'appui pour interpréter la forme identique *pavastā-* du vieux-perse. On a vu ci-dessus que, dans le texte de Bisutun, il est question d'inscriptions rédigées « à la fois sur *pavastā-* et sur cuir », ce que l'élamite rend : « à la fois sur brique crue et sur cuir ». Le sens de « brique crue » indiqué par l'élamite[1] et celui d'« enveloppe » suggéré par le védique se laisseraient concilier si v. p. *pavastā-* pouvait admettre le sens de « enveloppe d'argile ». Ce serait un emploi technique d'un terme plus général. Il faudrait cependant, pour le prouver, autre chose qu'une supposition. La preuve consisterait à établir qu'on pouvait à l'époque achéménide, écrire un document sur une *enveloppe* qui était faite d'*argile*.

Les assyriologues connaissent depuis longtemps ce procédé de conservation et de duplication des textes cunéiformes akkadiens. Les scribes mésopotamiens en ont fait usage à toute époque, depuis 2000 av. J.-C. et de nombreux spécimens nous en sont parvenus. Ed. Chiera, dans son livre sur les Tablettes babyloniennes, a clairement exposé le but et les moyens de cette technique :

« L'usage de l'argile, pour rédiger d'importantes transactions, comportait un élément de sécurité que le papier des temps modernes ne peut fournir. Assurément, puisque les signes étaient simplement imprimés sur l'argile, il n'eût pas été difficile, par exemple à un créancier, de tracer un coin ou deux de plus, altérant ainsi les signes de valeur numérique ou le sens d'un mot... Mais souvent on parait à ce danger en insérant le document dans une enveloppe de garantie. Le procédé n'était nullement compliqué. La tablette écrite et parfois signée, le scribe prenait en main un morceau d'argile qu'il frottait contre une surface plane, jusqu'à ce qu'il ne fût pas plus épais que la croûte d'un pâté. Puis il insérait le

1. *halat* « argile crue » s'oppose à *eremtim* « brique cuite ».

document dans cette feuille d'argile. Tout ce qui pouvait dépasser était retranché, de manière qu'il ne restât que juste une couverture revêtant la surface du document. Puis on repliait les angles et on les aplanissait ; le scribe avait ainsi une tablette présentant exactement la même forme que l'original, mais légèrement plus grande. Il y reproduisait le contrat en termes identiques. Sur cette enveloppe, témoins et parties apposaient de nouveau leur cachet ; en fait les sceaux de l'enveloppe étaient beaucoup plus importants que ceux de la tablette qu'elle contenait... A l'abri de son enveloppe, la tablette échappait absolument au risque d'une falsification. Si plus tard s'élevait une discussion sur telle ou telle clause du contrat, les parties se présentaient devant le juge, et celui-ci tranchait la cause, tout simplement en déchirant l'enveloppe. Puisque le contrat rédigé à l'intérieur et celui qui figurait à la surface étaient réputés identiques, toute altération portée sur l'enveloppe se fût aussitôt trahie par comparaison avec l'original. D'autre part, personne n'aurait pu ôter l'enveloppe, modifier l'original, puis remettre l'enveloppe en place. Car elle eût été détruite dès l'abord. Si, après l'avoir ôtée et avoir falsifié la tablette qu'elle contenait, on essayait de revêtir celle-ci d'une autre enveloppe, cela non plus n'allait pas sans difficulté... De tout ceci il résulte que l'argile assurait jadis à la correspondance commerciale aussi bien qu'aux lettres privées une inviolabilité actuellement irréalisable »[1].

Tel était le procédé employé en Babylonie pour soustraire à toute modification un texte qui devait être préservé intact, document ou message. Or on faisait de même chez les Achéménides. Ce qui le prouve est un témoignage peu connu d'Hérodote (III 128) qui décrit comment des Perses transmettaient une correspondance :

Ὁ Βαγαῖος ποιέει τάδε · βυβλία γραψάμενος πολλὰ καὶ περὶ πολλῶν λέγοντα πρηγμάτων σφρηγῖδά σφι ἐπέβαλε τὴν Δαρείου, μετὰ δὲ ἤιε ἔχων ταῦτα ἐς τὰς Σάρδις. Ἀπικόμενος δὲ καὶ Ὀροίτεω ἐς ὄψιν ἐλθὼν τῶν βυβλίων ἓν ἕκαστον περιαιρεόμενος ἐδίδου τῷ γραμματιστῇ τῷ βασιληίῳ ἐπιλέγεσθαι « Voici ce que fit Bagaios :

1. Ed. Chiera, *Les tablettes babyloniennes*, tr. fr., 1939, p. 79 sq. Voir encore E. Unger, *Bab. Schrifttum* 1921, p. 7 n. 1 ; Meissner, *Bab. und Assyr.*, II, 1925, p. 342. — Suivant une communication de M. R. Labat, l'enveloppe s'appelait en akkadien *irmu(m)*, plus tard *erimu*, *erimtu*, et la tablette dans l'enveloppe, *ṭuppu armu*.

il écrivit nombre de missives traitant de nombre d'affaires, y apposa le cachet de Darius et partit ensuite avec ces missives pour Sardes. Arrivé là et introduit en présence d'Oroites, il donna les missives l'une après l'autre *en les dégageant de leur enveloppe*, au secrétaire royal pour qu'il en fît la lecture »[1]. Ici le grec a l'expression caractéristique (τῶν βυβλίων ἕν ἕκαστον) περιαιρεόμενος. Il est certain que, comme Ph. E. Legrand le signale, περιαιρεῖσθαι a ordinairement chez Hérodote le sens de « enlever ce qui entoure », alors qu'ici il signifie plutôt « enlever (la missive) de ce qui l'entoure ». Mais cela n'autorise pas à supposer une lacune ni à juger la traduction douteuse : περιαιρεόμενος peut avoir été construit absolument : « (il donna les missives) en ôtant ce qui les entourait ». Le sens reste en tout cas celui que la traduction donne. Les missives perses étaient donc enfermées dans une « enveloppe », et c'est là ce qui corrobore, quoique la nature de cette enveloppe ne soit pas définie, les inductions relatives au sens de v. p. *pavastā-*.

Au total, l'examen du mot védique *pavásta-* aussi bien que les données sur la technique de l'écrit en Babylonie et dans la Perse achéménide assurent cette conclusion que v. p. *pavastā-* désignait une « enveloppe » modelée sur une tablette et portant vraisemblablement un double du texte qu'elle enfermait.

On peut alors reprendre pour les confronter les deux versions parallèles du texte de Bisutun. L'élamite dit : « (J'ai fait écrire des inscriptions) à la fois sur brique crue et sur cuir ». Le vieux-perse doit signifier : « à la fois sur enveloppe d'argile *(pavastā-)* et sur cuir ». Au prix de cette longue discussion, l'accord est rétabli entre les deux textes. Nous comprenons à présent ce que Darius entend quand il dit avoir procédé « d'une manière nouvelle ». La nouveauté consistait à établir plusieurs exemplaires de l'inscription royale ; les uns écrits sur tablettes recouvertes d'une « enveloppe » d'argile, d'autres sur cuir (ou sur parchemin), pour être soit conservés dans les archives, soit envoyés dans les provinces. Ces originaux étaient rédigés « en aryen » (v. p. *ariyā*, élam. *harriya-ma*)[2], c'est-à-dire en perse.

Ceci établi, il nous faut revenir sur la comparaison, proposée au début de ces remarques, entre v. p. *pavastā-* et

1. Trad. Legrand et n. 3 ad loc.
2. La lecture de ces mots dans les deux versions est garantie par G. Cameron.

pers. *pōst*. Pour la confirmer, une fois spécifié le sens de *pavastā*, nous devons considérer l'ensemble des formes dialectales. Outre mp. et np. *pōst* « peau ; écorce », on relève kurd. *pīst*, wakhi *pīst* « peau, écorce », orm. šugn. *pōst*, yidg. *pisto*, *pusto* « écorce d'arbre », *pisto* « coque de noix »[1]. Certaines de ces formes peuvent venir directement du persan, mais non toutes. Elles confirment que le mot signifiait, comme déjà *pōst* en moyen-perse, « peau » de fruit, « écorce » d'arbre aussi bien que « peau, dépouille » d'animal. Cette variété d'acceptions s'explique bien si la forme ancienne, représentée par v. p. *pavastā-*, a signifié « enveloppe ». Il se peut que dès l'époque ancienne, ce sens de « enveloppe » se soit précisé dans les divers emplois que nous constatons à partir du moyen-iranien. Le texte de Bisutun nous apprend un de ces emplois : *pavastā-* a été spécialisé pour l'« enveloppe » d'un écrit, selon une technique probablement empruntée des scribes babyloniens. C'est un trait notable de la culture matérielle achéménide qui se précise ainsi.

L'intérêt de ces données est plus large encore. Traitant de mp. *pōst*, nous rencontrons le problème, maintes fois débattu, de skr. *pustaka-* « livre » et de ses origines. R. Gauthiot[2] garde le mérite de l'avoir posé en termes corrects, même si certains de ses arguments semblent aujourd'hui contestables. Skr. *pustaka* était auparavant considéré comme provenant du dravidien. Le fait que les autres formes indiennes, pali *potthaka* « livre ; tissu de fibres », pkr. *potthaka*, hindi *pothī* signifient « tissu » aussi bien que « livre » favorisait une étymologie dravidienne : cf. tam. *potti* « vêtement de fibres », tel. *potti* « tissu ; écorce », tam. *pottu* « couvrir, envelopper », etc. et cette dérivation garde encore des partisans, bien que depuis Gauthiot, on admette généralement l'origine iranienne de skr. *pustaka*[3].

L'argumentation de Gauthiot est fondée sur le mot sogdien

1. Cf. Morgenstierne, *IIFL*. II p. 241, 535. — Oss. *fīst* « toison de mouton » en a été rapproché, avec doute, par Miller, *Ossetisch*, p. 31 (Miller-Freiman, *Wb.* III 1448).

2. Depuis la note de Gauthiot *MSL*. XIX, p. 130, la question a été souvent évoquée : Laufer, *Sino-Iranica*, p. 536 ; Turner, *Nep. Dict.* p. 392 ; Pelliot, *T'oung-Pao*, XXVIII, 1931, p. 446, n. 1 ; Charpentier, *BSOS*. VIII, p. 106 ; Hansen, *ZDMG*. 1940, p. 155. Le mot *pōst* a été utilisé pour une explication aventurée du nom de l'écriture *kharoṣṭhī* par J. Przyluski, *JRAS*. 1930, p. 43-45 et *Ind. Antiquary*, 1931, p. 150.

3. Sur les formes dravidiennes, v. Burrow, *Trans. Phil. Soc.*, 1945, p. 112 sq.

pwstk « livre », qu'il rapproche de phl. et pers. *pōst* « peau » en pensant aux manuscrits sur peau, βασιλικαὶ διφθέραι de Ctesias (II 32). Il voit l'origine de *pōst* dans av. *pąsta-* « peau » qui serait une altération de **posta-*. Aucune de ces affirmations ne saurait être maintenue aujourd'hui telle quelle, et quoique les faits soient plus nombreux, la liaison entre ces faits apparaît moins facile à définir que Gauthiot ne l'avait pensé. Déjà Horn avait mis av. *pąsta-* en relation avec *pōst*[1], à quoi Hübschmann objectait avec raison que, quoique le commentaire pehlevi glose av. *pąsta-* par *pōst*[2], le sens du mot avestique n'est pas clair[3]. On ne connaît en effet *pąsta-* que dans l'adverbe *pąstō.-fraθaŋhəm* (Vd. III 20 ; XVIII,10) qui semble signifier « sur l'étendue du cuir chevelu », sans qu'on voie clairement la nature de l'opération visée. Rien ne permet en outre de tenir *pąsta-* pour une graphie fautive de **posta-* (que serait une pareille forme avestique?). Vu l'indécision du sens (« cuir chevelu, scalp ? ») et la différence insurmontable entre av. *pąsta-* et *pōst*, il faut laisser la forme avestique en dehors de ce débat où elle n'a assurément rien à faire. Les formes sûres sont : sogd. *pwstk*, *pwsty*, m. parthe *pwstg*, khot. *pūstya*, *pūstye* « livre »[4], tokh. *postäk*, *postak* « id. », les deux dernières formes venant probablement du sogdien. Nous avons ici un mot qui appartient à l'iranien de l'Est et qui y est aussi spécifique que le terme *nāmak*, de même sens, l'est pour l'iranien de l'Ouest. En sogdien *pwstk*, *pwsty*, attesté depuis le IVe siècle de notre ère, ne signifie pas seulement « livre ; sūtra », mais « écrit en général ; édit » ; par exemple chr. *mrč bnd'my pwsty* litt. « édit de peine de mort » (ST. II, nr. 2, ll. 1, 3) ou « document écrit » (Lettres, II, 47). Le sens de « livre, sūtra » est fréquent dans la littérature sogdienne bouddhique, et comme cette littérature est d'inspiration indienne, il arrive que sogd. *pwstk* coïncide avec skr. *pustaka*. On serait tenté alors de croire que le sogdien a simplement emprunté le mot sanskrit[5]. Les autres emplois de *pwstk* font bien plutôt penser à un terme iranien original, commun au parthe et au sogdien et qui se serait diffusé à travers l'Iran oriental jusqu'à l'Inde. Nous ne

1. Horn, *Np. Etym.*, p. 75.
2. Dans le *Frahang i Oim* ed. Reichelt, *WZKM.* XIV, 1900, p. 186.
3. Hübschmann, *Pers. Stud.*, p. 43.
4. Bailey, *BSOS.* IX, p. 535, *As. Maj.* n. s. II, 1951, p. 27.
5. Ainsi Burrow, *l. c.*, p. 112 n.

pouvons savoir lequel des deux sens de mp. *pōst* « peau » ou « écorce », est à l'origine de ce développement particulier. Les Sogdiens et les Parthes ont écrit sur papier (d'écorce de mûrier) aussi bien que sur parchemin. Mais justement le fait que *pōst* désigne l'écorce autant que la peau supprime la principale objection qui a été soulevée contre la provenance iranienne de skr. *pustaka ;* les livres indiens, allègue-t-on, n'étaient pas écrits sur peau, mais sur écorce. Il n'y a plus de difficulté de ce côté. Néanmoins il faudra des formes plus nombreuses de l'iranien ancien[1] et moyen et des données chronologiques plus sûres pour que nous puissions retracer l'histoire détaillée de ce terme de culture et fixer plus sûrement les rapports qui unissent les trois principaux mots : v. p. *pavastā-*, mp. *pōst*, sogd. *pwstk*.

NOTE DE CORRECTION

Ces pages étaient à l'impression quand j'ai reçu de M. George G. Cameron un article *(The Old Persian Text of the Bisitun Inscription)* publié dans le *Journal of Cuneiform Studies*, V, 1951, p. 47-54, où il fait connaître les principaux résultats de sa révision du texte perse de Bisutun. L'article est suivi (p. 55-57) de quelques notes dues à R. G. Kent. Je ne retiens de cette publication que ce qui touche aux questions discutées ci-dessus.

A propos de *hačā yadāyā frataram* (ci-dessus, p. 34), nous avons maintenant la lecture complète du passage correspondant en élamite : *^{m}taš-šu-ip ^{m}bar-šip ap-pa ú-El-man-nu an-za-an.mar ir-pi kup-pa-ka$_4$* « the Persian army which in the palace had come (?) from Anzan previously ». Même si l'on fait de *anzan-mar* l'équivalent exact de *hačā yadāyā*, la phrase perse reste boiteuse. Toutefois, je ne me dissimule pas que l'interprétation suggérée plus haut suppose une divergence entre les deux versions.

Sur le texte de B. IV 44 (ci-dessus, p. 35), les observations de M. Cameron attestent la conscience avec laquelle il s'est efforcé à maintes reprises de relever les moindres traces

1. Hors de l'indo-iranien, on envisagerait un rapport plus lointain avec lit. *paustis* « poil de bête », qui a été comparé à v. sl. *puxŭ* (**pausos)* par Endzelin, *Mélanges Mikkola*, 1932, p. 25, mais ces mots se rapportent au poil plutôt qu'à la peau.

lisibles. Sa copie porte : *a-u-ra-ma-za-da-a-ha-du-ga-ma* :⸢*va*⸣*-ra-ta-i-ya-i-ya*, c'est-à-dire *a(h)uramazdāhadugam vartaiyaiy*. La difficulté subsiste. Si le scribe n'a pas commis d'erreur (mais comment en être sûr ?), il faudra peut-être considérer le premier mot comme un composé *a(h)uramazdāhadugam* « attestation d'Ahuramazdā » (?) et traduire littéralement : « J'énonce un serment mazdéen que.... (= « je jure sur Ahuramazdā que... ») ?

Le passage B. IV 54 (ci-dessus, p. 26) est maintenant lu par M. Cameron *kārahyā rādiy*, sans commentaire sur le sens de ce *rādiy*, mais avec cette remarque que *rādiy* doit correspondre à l'impératif élamite *tu_4-ru-iš* « dis ! ». En conséquence, M. Kent abandonne sa première interprétation, discutée ci-dessus, et veut maintenant faire de *rādiy* l'impératif de *rā-* « give » qui signifierait ici « impart, transmit ». Aucun iraniste n'admettra que *rā-* « faire don, gratifier » puisse jamais signifier « communiquer (une nouvelle) ». Je persiste à penser qu'il faut lire *θādiy* et qu'un nouvel examen de l'estampage confirmerait cette lecture, exigée par le contexte entier.

Nous avons maintenant les observations de G. Cameron sur les dernières lignes, si importantes, de la quatrième colonne de l'inscription. La lecture *pavastāyā* est donnée comme quasi-certaine. Sur le sens de *pavastā-*, M. Kent écrit : « Cameron suggests, on the basis of some scattered evidence, that *pavastā-* may be 'papyrus' » (p. 56) Il faudra attendre la démonstration pour se prononcer sur cette suggestion toute différente du sens proposé ci-dessus, p. 40 sq.

Certaines des autres lectures que cet article nous fait connaître demanderaient un commentaire que nous ne pouvons donner ici. Signalons seulement qu'on voit disparaître avec soulagement la forme si peu satisfaisante *mātya draujīyāhy* « ne le considère pas comme un mensonge ! » (B. IV 43), tenue jusqu'ici pour certaine, et qui supposait un présent étrange *draujiya-* au sens de « juger mensonger ». M. Cameron a lu *mātya dra[uga]m maniyāhy*, ce qui est évidemment l'expression attendue.

E. BENVENISTE.

INDEX DES FORMES UTILISÉES